

COMMUNE DE LE PERREY

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
27500

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

PROCES-VERBAL

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Le Perrey, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe MARIE, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Etaient présents :

MM. MARIE Philippe, CLOUET Joël, DESANAUX Henri, DESCHAMPS Yohann, GUILLEMARD Aurélien, MINOUFLET Nicolas, NUTTENS Maxime, TIHY Jean-Pierre et VARRON Franck
Mmes ALVES MADUREIRA Aurélie, AZE Laure, BACHELEY Jocelyne, CLUZEL Aurélie, EGRET Delphine, MARCAUD Danièle et QUÉRUEL Sophie

Etaient absents excusés :

M. ROMAIN Florian

Mmes SOMMIER Laétitia et ROCHER-MUGLIONI Solange

Avait donné pouvoir :

M. Florian ROMAIN à Mme Aurélie CLUZEL

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ÉNONCÉ DES PROCURATIONS – OUVERTURE DE LA SÉANCE ET NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h35

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. **Jean-Pierre TIHY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°008/2024 : SIGNATURE D'UN SECOND BAIL DÉROGATOIRE POUR LE LOCAL SIS 6 ROUTE DE LA MAIRIE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N°009/2024 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire sort de la pièce.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence d'Henri DESANAUX, après avoir entendu le Compte Administratif

ARRETE les résultats 2023 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	711 606,28 €	791 989,73 €
	Investissement	101 095,17 €	169 589,11 €
Report de l'exercice N-1	Fonctionnement (002)		481 787,54 €
	Investissement (001)	64 262,04 €	
Restes à réaliser à reporter en N+1	Investissement		21 525,41 €

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N°010/2024 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il propose l'affectation des résultats 2023 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation	+ 562 170,99 €
Investissement (C/001)	+ 4 231,90 €
Reste à réaliser	+ 21 525,41 €
Besoin de financement (C/1068)	0 €
RESULTAT (C/002)	481 787,54 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AFFECTE** les résultats 2023 tels que présentés ci-dessus.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N°011/2024 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2024 (NOMENCLATURE M57).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N°012/2024 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente au Conseil Municipal les états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Il propose d'augmenter les bases de 1% pour l'année afin de ne pas trop grever le potentiel fiscal de la Commune.

L'augmentation de 1 % représente environ 3 000 € de recettes supplémentaires. Il explique que les 3 000 € répartis sur le nombre de foyer que compte la commune, représentent une hausse moyenne de 4,50 €.

Le conseil municipal, après avoir débattu,

DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux notifiés.

FIXE donc les taux d'imposition pour 2024, comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires)	29,54 %
Taxe foncière (bâti)	19,06%
Taxe foncière (non bâti)	8,77%

POUR : 13

CONTRE : 3 (Sophie QUÉRUEL, Jean-Pierre TIHY et Yohann DESCHAMPS)

ABSTENTION : 1 (Nicolas MINOUFLET)

DÉLIBÉRATION N°013/2024 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024. Il donne lecture, des sommes inscrites en recettes et en dépenses et fournit toutes explications utiles sur chaque prévision.

Après lecture, le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le budget, chapitre par chapitre,

VOTE le budget primitif 2024, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés au titre du présent budget	1 319 816,99 €	757 646,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Cpt 002)		562 170,99 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 319 816,99 €	1 319 816,99 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés au titre du présent budget	355 170,00 €	329 412,69 €
Solde d'exécution section d'investissement reporté (Cpt 001)		4 231,90 €

Restes à Réaliser de l'exercice précédent	128 684,83 €	150 210,24 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	483 854,83 €	483 854,83 €

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Sophie QUÉRUEL)

DÉLIBÉRATION N°014/2024 : DEMANDE DE FOND DE CONCOURS DE LA CCPAVR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il reste une enveloppe de 7 092 € pour la Commune au titre du fonds de concours de la CCPAVR avant la fin du mandat 2020-2026. Il propose d'affecter cette somme sur le projet de la halle multi-activité qui sera réalisé cette année.

Il est proposé au Conseil Municipal de **DEMANDER** l'attribution du solde du fond de concours sur le projet de halle multi-activités pour un montant de 7 092 €.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N°015/2024 : DEVIS POUR L'ABATTAGE DES ARBRES DANS LE BOIS COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°007/2024 du 22 février 2024 relative au lancement de la consultation pour l'abattage des arbres dans le bois communal de St Ouen des Champs, dans le but de fournir le bois nécessaire au chantier de construction de la halle multi-activités. Il indique avoir sollicité un devis auprès de la scierie mobile AU BOIS DES CAST'EURE pour l'abattage de 30 arbres, chênes et résineux au tarif de 30 € l'unité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 900 € pour l'abattage des bois nécessaires à la construction de la halle multi-activités.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Sophie QUÉRUEL)

Informations diverses :

Adhésion au CAUE pour 2024 : Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure propose de renouveler l'adhésion de la Commune pour l'année 2024. Considérant que l'architecte conseil a été sollicité pour l'organisation d'une visite sur la Commune en mai prochain, il convient donc de cotiser au CAUE cette année.

Projet de ligne très haute tension RTE : Monsieur le Maire indique qu'il est invité à une réunion de restitution des éléments de l'enquête publique sur le tracé de la ligne très haute tension le 10 avril à 17h30 au gymnase du collège de Bourg-Achard.

Horaires de tenue des bureaux de vote le 9 juin : Monsieur le Maire indique que les bureaux de vote devront être ouverts de 8h à 18h le 9 juin pour la tenue des élections européennes.

Installation de kinésithérapeutes sur la Commune : Monsieur le Maire informe le Conseil que leur projet de permis de construire avance et qu'ils ont mandaté un architecte pour travailler sur les plans de leur local. Madame Aurélie CLUZEL précise qu'une troisième personne pourrait peut-être se rattacher à ce nouveau service.

Projet d'installation d'une psychologue : Monsieur le Maire indique que la psychologue souhaitant s'installer sur la commune a visité le logement situé au premier étage du presbytère et que celui-ci lui

conviendrait. Un bail précaire avec un loyer modéré pourrait être envisagé pour une année à compter de cet été. Les charges locatives ne seraient pas incluses dans le montant du loyer.

Situation sur l'atelier de la fleur : La fleuriste a indiqué que son loyer a fortement augmenté depuis la dernière révision. Cette situation est due au fait que l'indice de révision du loyer est indexé sur l'indice du coût de la construction et non sur l'indice de loyers commerciaux.

Il convient de réfléchir à une diminution du loyer et/ ou d'un changement d'indice par le biais d'un avenant au bail. Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Monsieur le Maire indique, en outre, que son parking sera refait cette année (en septembre).

Enfin, concernant les commerces, il informe que conseil que la vitrine de la coiffeuse sera également refaite cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre TIHY

Le Maire,
Philippe MARIE